



Conseil communal
de Chardonne

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du vendredi 7 septembre 2018 à 19h15
au Chalet Butticaz, Mont-Pèlerin

- Présidence** : M. Jean-Marc Ducret
- Présents** : 35 conseillers sur 49, Monsieur le Président compris
- Excusés** : Stefano Bertolini, Anne Ducret, Bernard Groves, Joey Horacsek, Caroline Jordan, Pierre-Alain Maikoff, Raymond Pritchard, Monique Treier-Denizot, Jürg Staub, Pierre-Yves Tribolet, Heinz Wernli, Jean-David Pelot
- Absents** : Jean-Paul Forestier, Aude Genton

M. Jean-Marc Ducret, Président, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête M. Fabrice Neyroud Syndic, Mme Leila Hondzo Secrétaire Municipale, M. Sébastien Mercier Huissier et souhaite la bienvenue à M. le Sergent Major Ansermet de Police Riviera, ainsi que nos voisins de Corseaux représentés par M. le Président du Conseil communal Laurent Paschoud et leur Syndic M. Antoine Lambert qui nous font le plaisir d'assister à notre séance.

Le Président prie la secrétaire de procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Le Président déclare découvrir avec beaucoup de plaisir les tâches et obligations inhérentes à son poste et se réjouit de pouvoir représenter sa commune tout au long de cette année législative et rappelle quelques règles pour le bon fonctionnement de nos conseils.

M. Jean-Marc Ducret demande d'observer une minute de silence en la mémoire de Madame Maria Teresa Mock, ancienne Conseillère communale, et Monsieur Michel Delisle, ancien boursier.

Les Conseillers acceptent l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. **Opérations préliminaires**
 - a. Appel nominal
 - b. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2018
 - c. Lettres et pétitions
2. **Préavis n° 01/2018-2019** relatif à la révision des statuts de l'Association régionale d'action sociale Riviera
3. **Préavis n° 02/2018-2019** relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2019

4. Communications du Bureau du Conseil communal

5. Communications de la Municipalité

6. Propositions individuelles

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 juin 2018

Ce procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu. Il est accepté à l'unanimité

Lettres et pétitions :

Aucune

2. Préavis n° 01/2018-2019 relatif à la révision des statuts de l'Association régionale d'action sociale Riviera

M. le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. Gregory Stergiou** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Le rapport étant lu, **M. Jean-Marc Ducret** remercie **M. Gregory Stergiou** ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **M. le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Mme Valérie Wirthner souhaite connaître le motif du refus concernant l'intégration des Conseillers communaux au Conseil intercommunal.

Il s'agit d'un problème de délai, **M. Gilbert Cavin** explique qu'il est plus intéressant d'attendre le rapport des commissions afin que le changement puisse s'opérer à l'ensemble des associations. Le problème est étudié et les modifications s'effectueront probablement à la prochaine législature.

M. Pascal Décorvet demande le budget ARAS pour 2019.

M. Gilbert Cavin lui répond que le budget concernant la participation des charges pour les buts optionnels se monte à CHF 13'000.00 et CHF 36'000.00 pour le fonctionnement des agences d'assurances sociales, ce qui correspond à un montant de CHF 12.30 par habitant. Toutefois, le budget 2019 n'est pas encore validé par le Conseil intercommunal.

Concernant l'article 5 de la page 2 des annexes, **Mme Amélie Flückiger** s'interroge sur la suppression du dernier alinéa, soit la possibilité de confier la réalisation de ces tâches à un CSR/CSI.

M. Gilbert Cavin ne peut donner réponse, il se renseignera et transmettra les informations ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur le fond est close. Le Président passe à la votation :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU **Préavis n° 01/2018-2019** relatif à la révision des statuts de l'Association régionale d'action sociale Riviera

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour

**Décide à la majorité
(34 voix pour, - voix contre, 1 abstention)**

1. *D'adopter la modification des statuts de l'ARAS Riviera tels que proposés.*
2. *De fixer l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de l'ARAS Riviera après leur approbation par le Conseil d'Etat.*

3. Préavis n° 02/2018-2019 relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2019

M. le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme Emmanuelle Besson Verdan** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Elle est remerciée pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **M. le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Au sujet de la mise en garde de la Municipalité concernant une possible augmentation du taux d'imposition, **M. Yannik Vallotton** demande la raison pour laquelle l'augmentation n'a pas déjà été faite ainsi que le délai éventuel prévu pour effectuer cette augmentation.

M. Jean-Luc Ducret précise que la municipalité ne souhaite pas augmenter le taux d'imposition. A ce jour, la Municipalité n'est pas en possession d'éléments concrets permettant une analyse exacte ainsi qu'une vision à court terme des recettes fiscales. Afin de rester vigilant sur l'évolution des recettes fiscales, un suivi mensuel est établi. La Municipalité reste toujours dans l'incertitude quant à l'impact pour notre commune des effets de la mise en vigueur de la RIE III, cette dernière garde contact avec les autorités cantonales afin d'obtenir le maximum d'informations. La décision sera étudiée dès que tous les éléments seront connus. **M. Jean-Luc Ducret** termine avec le message suivant :

A ce jour, la Municipalité n'est pas en faveur d'une augmentation du taux d'imposition, mais à l'avenir il peut y avoir des contraintes nécessitant une hausse du taux actuel en vigueur.

M. Yannik Vallotton revient sur sa question et souhaite comprendre la raison pour laquelle le taux d'imposition n'est pas augmenté à ce jour sachant que nous n'avons pas d'éléments concrets et que le marché n'est plus aussi favorable que les années précédentes. De même, un exercice peut-être passablement long entre l'augmentation des impôts et le paiement réel des charges.

En termes de trésorerie, **M. Jean-Luc Ducret** explique que les comptes communaux étant favorables, il n'y a pas lieu d'augmenter le taux d'imposition à ce jour. En effet, l'exercice 2017 a permis de dégager 2,7 millions pour financer les investissements. Les chiffres de 2018, transmis par l'administration cantonale des impôts, sont similaires à ceux de 2017. Il ne serait donc pas adéquat de charger le contribuable avec ces résultats positifs.

M. Philippe Mercier demande à la Municipalité si une réserve est prévue au budget pour la mise en vigueur de la RIE III.

M. Jean-Luc Ducret répond qu'aucune réserve n'a été constituée pour l'entrée en vigueur de la RIE III, le choix de la Municipalité a été d'amortir les investissements antérieurs d'une façon plus conséquente et ainsi permettre une plus grande disponibilité financière durant l'exercice 2018.

M. Josef Troxler demande à la Municipalité de rester vigilante avant d'augmenter les impôts. En effet, cela pourrait pousser certains bons contribuables à déménager. Pour finir, **M. Josef Troxler** regrette qu'il n'y ait pas de planification des finances.

M. Jean-Luc Ducret présente un graphique analysant l'impôt sur les personnes physiques.

Tranche 1	revenu imposable de CHF 0.00	30 % des contribuables
Tranche 2	revenu imposable de CHF 1.00 à 40'000	29 % des contribuables
Tranche 3	revenu imposable de CHF 40'000 à 100'000	25 % des contribuables
Tranche 4	revenu imposable de CHF 100'000 à 200'000	13 % des contribuables
Tranche 5	revenu imposable en dessus CHF 200'000	3 % des contribuables

M. Jean-Luc Ducret revient sur l'intervention de **M. Josef Troxler** en confirmant que la Municipalité est soucieuse de ne pas augmenter le taux d'imposition sans raisons sachant que l'impôt sur les personnes physiques représente 85% des recettes fiscales dont :

- 7 % de nos recettes fiscales pour la tranche 2
- 18 % de nos recettes fiscales pour la tranche 3
- 38 % de nos recettes fiscales pour la tranche 4
- 22 % de nos recettes fiscales pour la tranche 5

M. Michel Turin propose d'abaisser le taux d'imposition afin de rendre notre commune plus attractive. Cette attractivité permettrait d'attirer de nouveaux contribuables et ainsi augmenter le revenu tiré de l'impôt. Il souligne que les contribuables de la tranche 5 sont des contributeurs importants et que le départ de certains impliquerait une augmentation massive des taux d'imposition pour les compenser. L'augmentation de leur nombre permettrait de réduire ce risque.

M. Jean-Luc Ducret indique qu'un taux d'imposition attractif n'apporte pas la certitude d'augmenter le nombre de contribuables dans notre commune. Il insiste sur le fait que la Municipalité souhaite, pour le moment, rester prudente et vigilante sur la question des impôts.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur le fond est close. Le Président passe à la votation :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU **Préavis n° 02/2018-2019** relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2019

OUI le rapport de la commission des finances

Décide l'unanimité
(35 voix pour, - voix contre, - abstention)

- *D'adopter, tel qu'il est présenté, le projet d'arrêté d'imposition de la commune de Chardonne pour 2019*

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Votations du 23 septembre 2018

Les prochaines votations auront lieu le dimanche 23 septembre 2018. Les membres du bureau ainsi que le soutien informatique seront convoqués à 9h00 pour le dépouillement.

Rappel Vins

Les Conseillers qui ne sont pas encore venus chercher leur vin sont priés de le faire durant les heures d'ouverture de l'Administration Communale, si possible avant les vendanges.

Rappel présences – absences séances Intercommunales

Le Président tient à rappeler la nécessité d'être présent aux différentes séances Intercommunales ou de se faire remplacer en cas d'empêchement par les suppléants.

Envoi par email OJ et préavis séances du CC

Après plusieurs demandes, les ordres du jour et les préavis futurs seront envoyés par email. Dans le cas, où les Conseillers communaux souhaiteraient les recevoir par la Poste, le Président les invite à venir s'inscrire sur la liste prévue à cet effet déposée sur la table de la secrétaire.

Conseil communal du Mardi 9 octobre 2018

Le Président informe que le Conseil communal du Mardi 9 octobre 2018 est annulé. En effet, la Municipalité n'a pas de préavis à présenter. Le prochain Conseil communal aura lieu le 7 décembre 2018.

5. Communications de la Municipalité

M. Fabrice Neyroud

Le Municipal M. Laurent Cossy :

M. Laurent Cossy est excusé pour ce soir.

Vigneron-tâcheron :

La Municipalité a nommé à l'unanimité M. Jérôme Neyroud comme vigneron-tâcheron au 1^{er} janvier 2019 en remplacement de M. Charlie Neyroud qui prendra une retraite bien méritée.

Postes de Secrétaire Municipale et de Chef de la Voirie :

Arrivés tous deux au terme de leur temps d'essai, la Municipalité a confirmé à **Mme Leila Hondzo** son poste de Secrétaire Municipale à 80 % et à **M. Pierre Fischer** son poste de Chef de la Voirie à 100%.

Secrétaire au Greffe Municipal

La Municipalité a engagé un secrétaire au Greffe Municipal, **Monsieur Nicolas Huguenin**, à 80% en remplacement de **Mme Leila Hondzo** nouvelle Secrétaire Municipale. L'effectif sera au complet.

Défibrillateurs

Les défibrillateurs ont été installés.

Spectacle de la Fête des vigneron

La Municipalité a commandé 80 billets en prévente pour le spectacle de la Fête des vigneron du 8 août 2019, journée spéciale réservée à la Riviera. 30 billets seront utilisés pour la sortie du personnel. Les 50 autres billets restants sont à la disposition des Conseillers communaux. La Municipalité laisse le soin au Conseil communal de communiquer leurs souhaits quant à l'utilisation de ces billets.

Inventaire parcelles propriété de la commune

Les parcelles propriété de la commune ainsi que les études faites ces dernières années ont été inventoriées. L'objectif de la Municipalité étant de présenter un préavis et de mandater un urbaniste qui regroupera toutes ces informations avec pour but d'obtenir un bilan des infrastructures nécessaires ainsi que le remplacement stratégique à court moyen et long terme.

M. Gilbert Cavin

Présentation avant-projet – réfection de la grande salle

Accueil parascolaire :

Actuellement 167 enfants sont scolarisés sur notre commune. La structure ONDÎNE comprenant 60 places d'accueil arrive à sa capacité maximale. Pour information, la statistique de fréquentation pour la rentrée 2018-2019 est de 48 à 62 enfants pour le

repas de midi et de 30 à 51 enfants pour la période de 15h30 à 17h00. De plus, la structure actuelle ne permet pas un espace repos ainsi qu'un espace devoirs séparés. Il y a plusieurs années, l'article 63 a3 a été soumis au vote et accepté.

Lecture de l'article 63 a3 : « En collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire. Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes ».

L'adoption du nouveau cadre de référence de l'EIAP (Établissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire) a défini les standards minimaux de l'accueil parascolaire relatifs à l'encadrement des enfants, aux locaux et aménagements techniques, à la santé, la sécurité et l'hygiène et aux exigences pédagogiques, éducatives et organisationnelles.

Le futur projet prévoit une capacité d'accueil maximal de 100 places, de 2 réfectoires, d'une cuisine et d'un bureau.

Mme Elise Neyroud

Projet de rénovation des bâtiments

Selon les contraintes rencontrées, un architecte a été mandaté pour l'étude de faisabilité du projet d'après **un cahier des charges** comprenant :

- La création d'un espace d'accueil parascolaire
- L'intégration de salles disponibles à la location
- L'intégration de locaux de stockage pour les sociétés locales

Les enjeux du projet :

- Optimiser le volume du bâtiment
- Améliorer le confort intérieur du bâtiment (chauffage, ventilation, électricité, etc)
- Définir des espaces extérieurs de qualité et sécuriser la liaison entre l'école et la grande salle
- Créer un ascenseur
- Utiliser le potentiel volumétrique des combles
- Transformer la partie ouest

Rappel des réglementations :

- Normes de construction
- Normes pour les personnes en situation de handicap
- Contraintes physiques et structurelles du bâtiment
- Directives pour l'accueil de jour des enfants
- Police des constructions
- Monuments historiques
- Commission consultative de Lavaux

Présentation de la coupe du projet :

Rez inférieur : Entrée de l'accueil parascolaire
Hall - vestiaires - salles de repos/devoirs - WC - ascenseur

Rez supérieur : 2 réfectoires pour petits et grands - réfectoire de 64 places - réfectoire de 36 places - espace cuisine - WC - ascenseur - extérieur sécurisé

1^{er} étage : Grande salle - places assises - gradins amovibles - vestiaires - sanitaires - ascenseur

2^{ème} étage : Foyer représentations - ascenseur

Combles : Salles annexes à la location - WC - locaux stockage pour sociétés locales - terrasse

Mme Elise Neyroud termine sa présentation sous les applaudissements de l'assemblée.

M. Fabrice Ducret demande s'il y a la possibilité de rehausser le bâtiment.

Mme Elise Neyroud lui répond que la partie de 1911 étant classée comme monument historique, elle est protégée et de ce fait ne peut pas être modifiée.

Mme Carine Neyroud se pose la question quant aux solutions envisagées pour contenir les enfants après les repas. Lors de mauvais temps, les extérieurs ne pourront être utilisés par les enfants.

S'agissant d'un avant-projet, les questions sont actuellement en suspens. **M. Gilbert Cavin** assure que les réflexions à ce sujet seront étudiées.

Mme Elise Neyroud et M. Gilbert Cavin ont présentés les lieux à l'architecte mandaté ainsi qu'à l'OAJE. Ces derniers ont validé le projet en estimant que les enfants pourront utiliser les extérieurs mais aussi la grande salle en cas de mauvais temps.

En ce qui concerne la salle de spectacles, **M. Jean-Pierre Ramseier** souhaite connaître si les loges existantes seront conservées et si les locaux pourront être utilisés à d'autres fins.

M. Gilbert Cavin comprend que ce sujet soulève beaucoup de questions. Toutefois, il est difficile de répondre précisément. Il ne s'agit là que d'un avant-projet, les questions seront étudiées en temps voulu.

Mme Elise Neyroud prend la parole en indiquant que les loges existantes seront bel et bien conservées pour les spectacles.

M. Baptiste Marmy souhaite connaître l'avenir des Frimousses qui occupent actuellement les lieux. De plus, qu'en est-il de la sécurité pour le trajet des enfants sachant que la route cantonale passe à côté de l'entrée principale de l'accueil.

Concernant les Frimousses, **Mme Elise Neyroud** répond qu'un rendez-vous avec la responsable sera pris afin de lui proposer une solution. Au sujet de la sécurité des enfants, **M. Gilbert Cavin** indique que l'architecte travaille sur différentes options.

M. Josef Troxler demande si la possibilité de combiner une crèche avec l'accueil parascolaire est envisageable.

En effet, cette possibilité a été envisagée et présentée au réseau REVE. **M. Gilbert Cavin** informe que malheureusement le nombre étant trop restreint pour être viable économiquement, le réseau REVE n'a pas donné son aval pour une crèche.

Mme Emmanuelle Besson Verdan souhaite connaître le concept énergétique sur la réfection de cette grande salle.

Le projet n'étant pas encore assez avancé, **Mme Elise Neyroud** ne peut répondre à cette question. Toutefois, elle demande de garder à l'esprit qu'il s'agit d'un vieux bâtiment et qu'ils devront composer avec.

M. Yannik Vallotton remercie la municipalité pour ce projet.

M. Jean-Luc Ducret

Validation engagement directives

Suite au travail entrepris par la commission de développement durable et une conseillère de la Cité de l'Energie, la Municipalité a validé un engagement de directives, soit :

- Les constructions
- Les énergies renouvelables
- L'utilisation de l'électricité
- La mobilité

Ces dernières pourront, prochainement, être consultées sur le site Internet de la commune.

6. Propositions individuelles

M. Marcel Currat ne comprend pas la remise à neuf des mini gendarmes couchés situés avant le passage piéton à l'arrivée du chemin des Jardins. En effet, à la demande des riverains, ces derniers avaient été rabotés car trop bruyants. Il souhaiterait savoir pourquoi la commune a laissé remettre ces bandes rouges.

De plus, il y a une année, **M. Marcel Currat** exposait le problème de la signalisation routière concernant les chemins qui descendent depuis le garage de Chardonne. En effet, les panneaux pouvaient porter à confusion. La Municipalité avait alors répondu que la signalisation du Chemin du Bugnon ainsi que le Chemin de Plattex était, à ce moment, étudiée par Police Riviera. A ce jour, **M. Marcel Currat** constate que rien n'a été entrepris.

Concernant les mini gendarmes couchés rouges, **M. Fabrice Neyroud** répond que ces travaux n'ont jamais été validés par la Municipalité. Une entreprise a été mandatée pour refaire le marquage du secteur sur lequel ces bandes rouges se trouvaient. La Municipalité va donc contacter l'entreprise Traceroute SA afin d'obtenir la suppression de ces marquages qui n'ont clairement pas été demandés.

Les panneaux de signalisation de la commune ont été inventoriés. Après acceptation du budget, **M. Fabrice Neyroud** informe qu'ils pourront être changés dans les trois ans à venir.

Habitant du secteur, **M. Michel Turin** constate que les conducteurs ne respectent pas la limitation de 50 km/h. Avec la mise en place des mini gendarmes couchés, il a observé un effet positif sur la conduite des utilisateurs routiers. Afin de pallier aux nuisances sonores, il suggère de disposer des gendarmes couchés de taille normale.

La question de cette limitation de vitesse est récurrente au sein de Conseil communal, **M. Gilbert Cavin** informe l'assemblée qu'un projet élaboré par l'ancienne Municipalité est en cours. Celui-ci comprend l'installation d'une piste cyclable qui aurait pour effet de réduire la vitesse des automobilistes.

M. Jonas NEYROUD propose l'installation d'un radar.

M. Gilbert Cavin lui répond que le vote concernant l'installation d'un radar a été refusé il y a 5 ans.

M. Philippe Mercier souhaite connaître la progression des travaux de la boulangerie. Il demande en outre s'il existe un cahier des charges pour les futurs exploitants.

Mme Elise Neyroud l'informe que le permis de construire a été délivré il y a dix jours et que les plans d'exécution sont actuellement en cours. La Municipalité est toujours à la recherche des futurs exploitants et souhaite les intégrer dans le projet. La date exacte des travaux ne peut être donnée, les travaux débuteront courant octobre 2018. Lorsque la Municipalité aura trouvé les futurs exploitants, un cahier des charges détaillé sera établi.

M. Jean-Philippe Mouron sensibilise l'assemblée quant à l'incident de la canalisation située au niveau du château. Cette dernière a été remise en état rapidement. Un contrôle dans les mois à venir serait préférable.

Le Sentier de la Planta, situé à la frontière de la commune de Chardonne et de Puidoux, est fermé pour raisons de sécurité. N'ayant pas d'indication en début de chemin, il demande qu'une signalisation soit installée. En ce qui concerne la suite du sentier, soit le sentier de la Sarrasine, le problème est autre. En effet, les panneaux sont erronés et le sentier atteint les voies CFF. **M. Jean-Philippe Mouron** souhaite une réflexion de la part de la commune afin de relier idéalement ces sentiers aux différentes communes entourant Chardonne.

M. Jean-Philippe Mouron a constaté plusieurs tas de bois aux abords des routes de la commune. Il propose de transmettre à qui de droit de venir les chercher rapidement.

M. Jean-Philippe Mouron aborde le problème des places de parc au port de la Pichette. Durant la période estivale, une société de déménagement a stationné ses camions pendant plusieurs semaines au parking du port de la Pichette. Qu'en est-il de l'intervention de la commune ? De plus, la possibilité de trouver des places de parc supplémentaires serait-elle envisageable ? Par exemple, utiliser les places de parc dans le virage réservé aux camions de la société Sagrave. En effet, cette entreprise ferme durant trois semaines en été : un système de panneau pourrait être installé afin d'y faciliter le parage. D'autre part, est-il possible d'effectuer des modifications concernant les places jaunes afin qu'elles puissent être à disposition des utilisateurs de la plage ?

La Municipalité prend note des remarques de **M. Jean-Philippe Mouron**. En ce qui concerne les places jaunes, **M. Fabrice Neyroud** lui répond qu'elles sont dédiées aux personnes qui ont acheté un macaron.

Le virage étant sur la commune de Corseaux, la Municipalité ne peut pas intervenir.

Suite au problème avec la société de déménagement, **M. Gilbert Cavin** confirme que la commune est intervenue et que le problème a été résolu. Pour diminuer les problèmes liés au parage, il informe l'assemblée que la durée de stationnement sera changée.

M. Josef Troxler demande si un point d'information est prévu pour les touristes venant à Chardonne.

M. Jean-Luc Ducret répond qu'un écran didactique avec un point d'information relié au site Internet de la commune est prévu au budget 2019.

La parole n'étant plus demandée, avant de clore, le Président prie la Municipalité de remercier les employés de la voirie pour la mise en place de la salle.

M. Laurent Paschoud, Président du Conseil Communal de Corseaux, transmet les salutations du Conseil communal. Il remercie la présence de notre **Président M. Jean-Marc Ducret** à leur séance du Conseil communal qui s'est déroulée à Mivy et d'avoir pu déguster le Chasselas offert par Chardonne à cette occasion. Il tient à relever que cette tradition est fort agréable et permet de maintenir des liens entre nos deux communes.

La séance est levée à 20h55

Elle est suivie de la traditionnelle agape élaborée par M. Pierre Tripod de l'EMS du Mont-Pèlerin, permettant de partager un moment de convivialité.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

Le Président

La Secrétaire

Jean-Marc Ducret

Noémie Grisiger



Prüger
le 8 novembre 2018